



DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

EXTENSION DES CAPACITÉS D'UNE STATION DE LAVAGE

SOLIS TANK CLEANING
REVENTIN-VAUGRIS (38)

Garanties financières



KALIÈS

Étude & conseil
en environnement,
énergie & risques industriels

L'arrêté du 31 mai 2012 paru au journal officiel le 23 juin 2012 fixant la liste des installations classées soumises à l'obligation de constitution de garanties financières en application du 5° de l'article R. 516-1 du Code de l'environnement précise en ses annexes que les installations visées par les rubriques 2795 sont soumises à l'obligation de constitution de garanties financières.

Ainsi, le site SOLIS TANK CLEANING de Reventin-Vaugris (38) est concerné par ces dispositions.

Les principales hypothèses prises pour ce calcul sont :

- Gestion des produits dangereux et des déchets :
 - Produits stockés et nécessaires au fonctionnement,
 - Cartons, papiers.

⇒ **Montant relatif aux mesures de gestion des produits dangereux et déchets : 2 900 €**

- Cuves enterrées de carburant : absence de cuve enterrée de carburant,

⇒ **Montant relatif à la suppression des risques d'incendie ou d'explosion, vidange et inertage des cuves enterrées de carburant : 0 €**

- Limitation d'accès :
 - Site déjà clôturé,
 - Signalisation au niveau des 2 entrées et tous les 50 m sur le périmètre du site total de 572 m.

⇒ **Montant relatif à la limitation des accès au site : 202 €**

- Contrôle des effets de l'installation sur l'environnement :
 - 3 piézomètres à mettre en œuvre (2 avals, 1 amont),
 - La superficie globale du site est de l'ordre de 1,3 ha,
 - Profondeur des piézomètres de 16 m.

⇒ **Montant relatif au contrôle des effets de l'installation sur l'environnement : 36 900 €**

- Gardiennage : le montant minimal indiqué dans la note ministérielle est retenu.

⇒ **Montant relatif au gardiennage du site : 15 000 €**

Le montant global des garanties financières s'élève à 75 073,7 €.

Le calcul des garanties financières est présenté ci-après.

Index : indice TP01 (cf.	827,27
Index ₀	667,7
TVA _R	20,0%
TVA ₀	19,6%

a = 1,24

Calcul de Mi (Montant relatif à la suppression des risques d'incendie ou d'explosion, vidange et inertage des cuves enterrées de carburants) :

$$\begin{aligned} \mathbf{Mi} &= \mathbf{Nc} \times \mathbf{C_N} + \mathbf{P_B} \times \mathbf{V} \\ \mathbf{Mi} &= \mathbf{Nc} \times \mathbf{2200} + \mathbf{130} \times \mathbf{V} \end{aligned}$$

N _C : Nombre de cuves	0
V : Volume total des cuves (m3)	

Mi = 0 € TTC (20%)

Calcul de Mc (Montant relatif à la limitation des accès au site):

$$\begin{aligned} \mathbf{Mc} &= \mathbf{P} \times \mathbf{C_c} + \mathbf{np} \times \mathbf{P_p} \\ \mathbf{Mc} &= \mathbf{P} \times \mathbf{50} + (\mathbf{nombre\ d'entrées\ du\ site} + \mathbf{P/50}) \times \mathbf{15} \end{aligned}$$

P : Périmètre de la parcelle à clôturer (m)*	0
P : Périmètre de la parcelle (m)	572
Nombre d'entrées du site	2

* : si le site est clôturé sur sa totalité, indiquer "0"

Mc = 202 € TTC (20%)

Calcul de Ms (Montant relatif au contrôle des effets de l'installation sur l'environnement):

Selon la note du 20 novembre 2013, le diagnostic doit être fait sur la surface que comprend l'installation soumise à garanties financières.

$$Ms = Np \times (Cp \times h + C) + Cd$$

Np : Nombre total de piézomètres à considérer		3
Nombre de piézomètres à ajouter (si besoin)		3
Cp : coût unitaire de réalisation d'un piézomètre	300 €/m de piezo creusé	
h : Profondeur des piézomètres (m)		16
C : coût du contrôle et de l'interprétation des	2000 €/piezo	
S : Surface du site (ha)		1,3

$$Ms = 36900 \text{ € TTC (20\%)}$$

Calcul de Mg (Montant relatif au gardiennage du site):

$$Mg = Cg \times Hg \times Ng \times 6$$

$$Mg = 40 \times Hg \times Ng \times 6$$

Hg : Nombre d'heures de gardiennage par mois	
Ng : Nombre de gardiens	

$$Mg = 15000 \text{ € TTC (20\%)}$$